



Cégep de
Baie-Comeau

TECHNOLOGIE FORESTIÈRE

TU ES UNE PERSONNE :

- intéressée par le travail en plein air;
- attirée par la biologie et la résolution de problèmes concrets;
- animée par le travail d'équipe et dotée de leadership;
- fascinée par les relations avec le milieu naturel;
- sensible aux impacts de l'intervention humaine sur l'environnement;
- intéressée par l'aménagement des forêts au quotidien.

COMME TECHNOLOGUE FORESTIER, TU POURRAS :

- intervenir dans le secteur forestier relié à l'aménagement durable des forêts;
- analyser les caractéristiques biophysiques d'un territoire et participer à l'élaboration d'un plan d'aménagement;
- superviser les ouvriers qui exécutent des interventions en milieu forestier, y compris les travaux de construction de chemins, dans le respect des normes environnementales;
- organiser et contrôler les programmes de protection de l'environnement en milieu forestier;
- aider à la prévention et au combat des feux de forêts, des épidémies d'insectes et des maladies des arbres;
- contrôler l'application des programmes de santé et de sécurité au travail;
- organiser, diriger et contrôler les travaux sylvicoles, effectuer différents types d'inventaires et compiler des données;
- organiser et vérifier la production de plants forestiers et le travail dans les pépinières.

TU TRAVILLERAS COMME :

- technologue en aménagement forestier ou en cartographie;
- technicienne ou technicien en sylviculture, en travaux sylvicoles, de reboisement, de production forestière;
- contremaître;
- vérificateur ou vérificatrice de la santé des plants.

TU TRAVILLERAS POUR :

- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- les compagnies et les groupements forestiers;
- les sociétés de protection des forêts contre le feu, et contre les insectes et les maladies;
- Hydro-Québec et les firmes d'ingénieurs forestiers;
- les sociétés sylvicoles et les centres de recherche.

ET L'UNIVERSITÉ?

Le Cégep de Baie-Comeau a conclu des ententes avec diverses universités. Ainsi, ces dernières peuvent accorder des reconnaissances de cours qui permettent de diminuer le dédoublement de connaissances, d'alléger la durée des études universitaires et de réduire les frais de scolarité.

